



## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le lundi 15 janvier 2024 à 19h 30 devant public à la salle du Centre Communautaire située au 3027, rue Principale à Saint-Léandre.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Steve Castonguay, Maire  
Monsieur Robert Tremblay Conseiller # 1  
Madame Nicole Lacroix, Conseillère # 2  
Monsieur Marc-André Bérubé, Conseiller # 3  
Madame Julie Michaud, Conseillère # 4  
Madame Joyce Truchon, Conseillère # 6

### ABSENTE :

Madame Andrée Blouin, Conseillère # 5

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Steve Castonguay, maire.

Monsieur André Marcil, fait fonction de greffier-trésorier.

4 Personnes du public assistent à la séance ordinaire

### 1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h 30.  
Le maire confirme les présences qui confirme le quorum.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

#### Résolution 2401-01

Il est proposé par Madame Julie Michaud d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et reçu depuis plus de 72 heures.

#### Ordre du jour

1. Ouverture de la rencontre mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès- verbaux décembre 2023
  - 3.1 Séance ordinaire : 11 décembre à 19h30
  - 3.2 Séance extraordinaire : 19 décembre 19h30
4. Résolution des comptes à payer de décembre 2023



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

5. Résolution afin mandater la firme Mallette pour l'exercice financier terminé au 31 décembre 2023
6. Adoption de la liste des comptes de 25 000\$ et -plus
7. Avis de motion Règlement 2024-338 de la tarification pour 2024
8. Employés municipaux hiver 2024
9. Résolution achat équipement voirie
10. Adoption de la résolution pour fosse septique au Centre Communautaire
11. Modification protocole entente Lib Dépanneur
12. Périodes des questions
13. Levée de la séance ordinaire

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

### **3. Adoption du procès-verbal de décembre 2023**

#### **3.1 Séance ordinaire : 11 décembre à 19h30**

##### **Résolution 2401-02**

Il est proposé par Madame Joyce Truchon d'adopter le procès-verbal du 11 décembre 2023 à 19h30, tel que reçu depuis plus de 72 heures.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

#### **3.2 Séance extraordinaire : 19 décembre 19h30**

##### **Résolution 24012-03**

Il est proposé par Monsieur Marc-André Bérubé d'adopter le procès-verbal du 19 décembre 2023, à 19 h30 tel que reçu depuis plus de 72 heures.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

### **4- Adoption des comptes à payer de décembre 2023**

#### **RÉSOLUTION 2401-04**

Il est proposé par Madame Nicole Lacroix d'adopter les comptes à payer pour le mois de décembre 2023 pour un total des comptes incompressibles de 32 006.40\$ comprenant les frais de banque du mois pour un total 68.95\$, les salaires nets des employés de 14 897.33\$, les remboursements des prêts de 2 821.34\$, le remboursement des DAS de décembre au montant de 8 682.42\$, un montant de 1 019.00\$ soit le paiement des services publics, le remboursement de la carte Visa de décembre au montant de 572.70\$, les salaires et allocations au montant de 1 772.84\$ du Conseil de décembre, le remboursement des intérêts pour un montant de 2 171.82\$ et un montant de 29 728.84\$ des comptes compressibles Le montant total des comptes à payer est de 61 735.24 \$pour le mois de décembre 2023.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**



Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Leandre

**5. Résolution afin de mandater la firme Mallette pour l'exercice financier terminé au 31 décembre 2023**

N° de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION 2401-05**

Il est proposé par Monsieur Marc-André Bérubé de mandater la firme de comptabilité Mallette pour la préparation des états financiers pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023 et de procéder à l'audit dès qu'ils seront prêts.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**6- Adoption de la liste des comptes de 25 000\$ et plus**

André Marcil confirme que la liste des fournisseurs de 25 000\$ et plus pour l'année 2023

**RÉSOLUTION 2401-06**

Il est proposé par Monsieur Robert Tremblay de procéder à l'adoption de la liste des dépenses comportant une dépense de 25 000.00\$ pour 2023 suivant :

**CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE  
DE 25 000.00 \$ ET PLUS  
Pour 2023**

**Présentation de la liste des fournisseurs de 25 000.00\$ et plus**

Considérant, l'obligation de présenter la liste de 25 000.00\$ et plus;

Nom du fournisseur	Montant payé en date du 31 décembre 2023
Luc Gauthier	42 120.11 \$
GFL Environnemental 2022 Inc	64 046.55 \$
Ministère des Finances (Sûreté Québec)	29 626.00 \$
MRC de la Matanie (Quote part)	118 647.05\$
Pavco Pavage Excavation	383 943.14\$
Les entreprises Rémi Charest Inc	53 990.83\$
Propulse Énergie SEC	93 752 .59\$
Ville de Matane ( LET, Incendie, Supra Locaux)	<u>86 834.84 \$</u>
Total :	<u>872 961.11\$</u>

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

**7-Avis de motion Règlement 2024-338 de la tarification pour 2024**

Un avis de motion est donné et présenté par Madame Julie Michaud afin d'adopter le règlement 2024-338 sur la tarification pour 2024.



N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Léandre

Règlement 2024-338

**Fixant le taux des taxes foncières générales, les tarifs pour les services et les compensations pour l'exercice financier 2024.**

ATTENDU QUE le conseil doit fixer le taux des taxes foncières générales, les tarifs pour les services et les compensations pour l'exercice financier 2024

ATTENDU QU'un avis de motion de ce règlement est dûment été donné et présenté par Madame Julie Michaud

ARTICLE 1

Taux de la taxe foncière générale

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à **1.08 \$/100\$** d'évaluation imposée et prélevée sur tout immeuble imposable sur le territoire de la municipalité conformément au rôle d'évaluation en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

ARTICLE 2

Cueillette des matières résiduelles et recyclables

Une compensation, pour le service de cueillette, de transport, et disposition des matières résiduelles et recyclables, est imposée et prélevée selon les catégories d'usagers qui suivent :

a) **128.00 \$** par logement utilisé à des fins d'habitation, une unité de logement consistant en une pièce ou un groupe de pièces communicantes ayant une entrée distincte, servant ou destinée à servir de résidence ou de domicile à une ou plusieurs personnes et où l'on peut généralement préparer et consommer des repas, vivre et dormir et comportant des installations sanitaires, incluant les chalets occupés ou utilisés sur une base régulière.

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :  
« RÉSI-COLL.ORDU. »

b) **224.00 \$** pour les établissements utilisés à des fins commerciales, industrielles ou professionnelles. (Ex. dépanneur, bar, restaurant, atelier, scierie, ébénisterie, ranch etc.)

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :  
« COMM.COLL.ORDURE »

c) **224.00 \$** pour les établissements utilisés à des fins agricoles.

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :  
« FERME COLL.ORDU. »



N° de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Léandre**

d) **224.00\$** pour les établissements utilisés à des fins commerciales ou à des fins professionnelles et qui sont situés dans des unités de logements utilisées à des fins d'habitation. (Ex. bureau, gîte, etc.)

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :  
« UNI.COMM.COLL.OR. »

e) **96.00\$** pour les chalets saisonniers, c'est-à-dire qui sont occupés ou utilisés sur une base saisonnière.

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :  
« CHAL.COLL.ORD. »

f) **0.00 \$** pour les établissements utilisés à des fins institutionnelles et communautaires (École, Église).

**ARTICLE 3**

**Enfouissement des ordures**

a) **109.50 \$** par logement utilisé à des fins d'habitation, une unité de logement consistant en une pièce ou un groupe de pièces communicantes ayant une entrée distincte, servant ou destinée à servir de résidence ou de domicile à une ou plusieurs personnes et où l'on peut généralement préparer et consommer des repas, vivre et dormir et comportant des installations sanitaires, incluant les chalets occupés ou utilisés sur une base régulière.

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :  
« RÉSI.ENFOU.ORD.»

b) **191.63 \$** pour les établissements utilisés à des fins commerciales, industrielles ou professionnelles. (Ex. dépanneur, bar, restaurant, atelier, scierie, ébénisterie, ranch etc.)

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :  
« COM.ENFOU.ORD.»

c) **191.63\$** pour les établissements utilisés à des fins agricoles.

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :  
« FERME ENFOU.ORDU. »

d) **191.63\$** pour les logements utilisés à des fins commerciales ou à des fins professionnelles et qui sont situés dans des unités de logements utilisées à des fins d'habitation. (Ex. bureau, gîte, etc.)

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :  
« COMM.ENF.ORD. »



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

e) **82.13** \$ pour les chalets saisonniers, c'est-à-dire qui sont occupés ou utilisés sur une base saisonnière.

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :  
« CHAL.ENFOU.ORDU. »

f) **0.00** \$ pour les établissements utilisés à des fins institutionnelles et communautaires (École, Église).

### ARTICLE 4

#### Ramonage de cheminées

Un tarif de **68.00** \$ est imposé et prélevé pour le ramonage des cheminées des résidences permanentes sur le territoire de la municipalité.

### ARTICLE 5

#### FOSSES SEPTIQUES ET PUISSARDS

Aucun tarif pour 2024, la prochaine année en 2025 pour les résidences et les chalets

### ARTICLE 6

Un taux d'intérêt de **15 %** est imposé et prélevé sur tous les comptes dus à la municipalité.

ET

Une pénalité de **5%** est imposée et prélevé sur tous les comptes dus à la municipalité

### ARTICLE 7

Un tarif de **50.00** \$ sera imposé et prélevé pour chaque chèque sans provision présenté à la municipalité.

### ARTICLE 8

#### Modalités administratives

Les taxes et tarifs de compensation prévus aux articles 6 à 7 inclusivement seront appliqués selon les modalités du règlement régissant le compte de taxes et les intérêts

#### Vente pour taxes impayée par la MRC de la Matanie

Tous les comptes de taxes impayés ayant plus d'un an à la date du dépôt pour vente de taxes impayés se verront signifiées pour recouvrement auprès de la MRC de la Matanie.

### ARTICLE 9



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

### Versement

Les comptes de taxes sont payables en trois versements égaux aux dates suivantes :

- a) Premier versement : 6 mars 2024
- b) Deuxième versement : 5 juin 2024
- c) Troisième versement : 4 septembre 2024

Un avis public sera envoyé à chaque résidence de la municipalité avant la date d'échéance de versement par média poste et/ou publié sur le site internet de la municipalité

### ARTICLE 10

Le secrétaire-trésorier est par les présentes autorisée à préparer immédiatement le rôle de perception de l'année 2024 et à y inscrire toutes les taxes dues et exigibles en vertu des règlements municipaux et est autorisée à percevoir toutes ces taxes de la manière prévue par la loi.

### ARTICLE 11

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication selon les dispositions de la Loi.  
Le présent règlement entre en vigueur suivant la Loi.

AVIS DE MOTION DONNÉ : Le 15 janvier 2024.

### 8. Employés municipaux hiver 2024

André Marcil informe les personnes qui assistent la séance publique que Johanne Alary quitte la région pour les prochains mois

### RÉSOLUTION 2401-07

Il est proposé par Madame Julie Michaud que la Municipalité de Saint-Léandre mette fin à l'emploi et l'entente de travail avec Madame Johanne Alary suite à son départ de la région pour les prochains mois.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### 9. Résolution achat équipement voirie

André Marcil, directeur général recommande l'achat de jantes et de pneus d'hiver pour la location du tracteur T7-270 et de les faire préparer un prêt pour un montant 29 123.78\$ et un terme de 3 ans.



N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Léandre

**RÉSOLUTION 2401-08**

Il est proposé par Monsieur Robert Tremblay de demander à Monsieur André Marcil, de faire préparer un contrat de prêt pour l'achat de de jantes et de pneus d'hiver pour la location du tracteur T7-270 et de les faire préparer un prêt pour montant de 29 123.78\$ et un terme de 3 ans. De mandater à titre de signataire pour le contrat de location Messieurs Steve Castonguay, maire et André Marcil, directeur général de la municipalité.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

**10. Adoption de la résolution pour fosse septique au Centre Communautaire**

André Marcil, informe l'assemblée de la séance ordinaire avoir reçu deux soumissions pour la construction, l'installation d'une fosse septique au 3027, rue Principale pour le Centre Communautaire de Saint-Léandre.

Les Entreprises D'Auteuil : Total avant taxes 32 656.84\$

Les Entreprise A et D Landry Inc. : Total avant taxes 28 802.52\$

**RÉSOLUTION 2401-09**

Il est proposé par Monsieur Robert Tremblay d'accepter la soumission sur invitation pour la construction, l'installation d'une fosse septique au 3027, rue Principale pour le Centre Communautaire de Saint-Léandre des Entreprise A & D Landry pour un total avant taxe de 28 802.52\$

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

**11. Modification protocole entente Lib Dépanneur**

André Marcil, directeur général, explique avoir reçu une demande d'avenant au protocole d'entente avec le Microcommerce LIB

**RÉSOLUTION 2401-10**

Il est proposé par Madame Nicole Lacroix de procéder à la signature de l'Avenant au Protocole d'entente tel que lu par Monsieur André Marcil

Et de mandater Monsieur Steve Castonguay, maire et Monsieur André Marcil directeur général à titre de signataire.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**



N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Léandre

**13. Période des questions**

Une période des questions est tenue.

**13. Levée de la séance ordinaire**

**RÉSOLUTION 2401-11**

Il est proposé par Monsieur Marc-André Bérubé résolu de procéder à la levée de séance ordinaire du 15 janvier 2024, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Steve Castonguay**  
Maire

**André Marcil,**  
Directeur général,  
Greffier-trésorier